Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_001-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	26

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal commune de Terres-de-Haute-Charente : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vote
A la majorité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

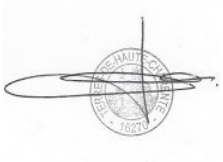
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Terres-de-Haute-Charente joint en annexe de la note de synthèse ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Terres-de-Haute-Charente ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Terres-de-Haute-Charente
- **DONNE** pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_002-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget assainissement commune de Terres-de-Haute-Charente : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget assainissement de la commune de Terres-de-Haute-Charente joint en annexe de la note de synthèse ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de la commune de Terres-de-Haute-Charente ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de la commune de Terres-de-Haute-Charente
- **DONNE** pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_003-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	26

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal affectation des résultats 2024

Vote
A la majorité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2024

FONCTIONNEMENT

A	**Résultat de l'exercice**	**Terres de Haute Charente**
	dépenses	5 383 881,41
	recettes	5 682 354,14
	Excédent (a)	**298 472,73**
B	Résultat reporté en recettes 002	**387 765,90**
	Excédent reporté à régulariser SIVOS	**7 213,79**
	Excédent antérieur (b)	**394 979,69**
C	**Résultat de clôture**	
	(a)	**298 472,73**
	(b)	**394 979,69**
	Excédent	**693 452,42**

INVESTISSEMENT

D	**Résultat de l'exercice**	**Terres de Haute Charente**
	dépenses	1 467 657,07
	recettes	1 465 409,33
	(d)	**-2 247,74**
E	Excédent reporté à régulariser SIVOS	**430,70**
	Excédent reporté au 001	**528 593,92**
	Excédent antérieur	**529 024,62**
	Résultat de clôture	
	(d)	**-2 247,74**
	(e)	**529 024,62**
	excédent	**526 776,88**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_003-DE

	Restes à réaliser 2024	
	Dépenses	**303 518,22**
	Recettes	

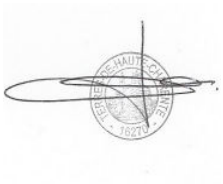
Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget principal 2025 les résultats de clôture de la manière suivante :

– **Au compte R002** affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 693 452,42€

– **Au compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de 526 776,88 €

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_004-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_004

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget assainissement affectation des résultats 2024

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2024

FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	**Terres de Haute Charente**
	dépenses	**157 114,74**
	recettes	**141 319,78**
	Déficit	**-15 794,96**
B	Résultat reporté	
	Déficit antérieur	
	Excédent antérieur (b)	**56 106,33**
C	**Résultat de clôture**	
	(a)	**-15 794,96**
	(b)	**56 106,33**
	Excédent	**40 311,37**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_004-DE

INVESTISSEMENT

D		**Terres de Haute Charente**
	Dépenses	**188 569,72**
	Recettes	**184 855,35**
	(d)	**-3 714,37**
E	Excédent reporté	**489 778,70**
	Déficit d'investissement reporté €	
	Résultat de clôture	
	(d)	**-3 714,37**
	(e)	**489 778,70**
	excédent	**486 064,33**

	Restes à réaliser	**8 142,67**

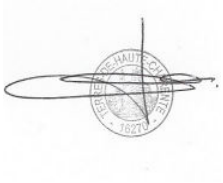
Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget ASSAINISSEMENT 2025 les résultats de clôture de la manière suivante :

– **Au compte R002** affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 40 311,37€

– **Au compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de 486 064,33€

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_005

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	26

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal - vote des subventions 2025

Vote
A la majorité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

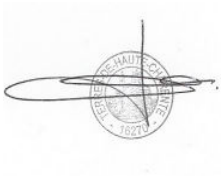
Madame la maire précise que chaque association a reçu un dossier de demande de subvention qu'elle devait retourner complété en mairie. Suite aux travaux des commissions vie associative et finances qui ont examiné chaque demande, elle présente les propositions de subvention pour les associations selon le tableau joint en annexe (document vote du budget).

Le budget total affecté au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes dits privés » est de 108 000€.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les montants des subventions selon le tableau proposé.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

	Associations	Subventions votées en 2024		Subventions versées en 2024		TOTAL	Subventions sollicitées en 2025		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2025		TOTAL
		Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
		76 250,00 €	38 750 €	71 682,00 €	27 500 €	99 182 €	84 226,85	38 090 €		122 317 €		76 186 €	31 814 €	108 000 €
	GENOUILLAC													
2	ASSOCIATION « LES PETITS LUCS »	250 €	0 €	250 €	0 €	250 €	350 €	0 €	Pérenniser l'esprit de solidarité de la résistance.	350 €	5 896,51 € au 31/012/2024	250		250
10	COOPERATIVE SCOLAIRE GENOUILLAC	980 €	0 €	980 €	0	980 €	880 €	0 €	88 enfants scolarisés au 1/01/2024	880 €	1 725,04 € au 07/12/2024	880 €		880 €
13	Ass. Pour la sauvegarde de la Chapelle St-Jean	0 €	1200	0 €	1 200 €	1 200 €	250 €	1 100 €	Poursuite des travaux extérieurs	1 350 €	2 338,46 € au 31/12/2024	250 €		250 €
16	COMITE D'ANIMATION DE GENOUILLAC	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	3 175 €	Participation au spectacle pyrotechnique (6350 euros)	3 175 €	33 833,24 € au 31/12/2024		3 175 €	3 175 €
24	FONTAFIE FOOTBALL CLUB	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €	Achat de buts amovibles pour foot à 7 pour conformité aux normes de sécurité	5 000 €	9 625,72 € au 29/06/2024	2 000 €		2 000 €
	LA PERUSE													
4	MFR DE LA PERUSE	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	Salon de l'Agriculture (élèves de terminale- (projet : 5810 euros)	1 500 €	/		1 000 €	1000
27	TED 16 GDS CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200 €	0 €	Montant proportionnel au nombre d'animaux d'élevage (440 bovins, ovins, caprins)	200 €	287 149 € au 31/12/2024	0 €		0
	SURIS													
7	ADMR CHABANAIS (La Péruse/Suris)	783 €	0	783 €	0 €	783 €	783 €	0 €	1 EURO / HABITANT sur Suris et La Péruse	783 €	/	783 €		783 €
21	COLLECTIF D'ANIMATION DE SURIS	0 €	450	0 €	450 €	450 €	0 €	600 €	Suris fête Noël (coût du projet : 600 euros)	600 €	25 542,84 € au 31/12/2024		600 €	600 €
28	TED 16 GDS CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	300 €	0 €	Montant proportionnel au nombre d'animaux d'élevage (703 bovins, ovins, caprins)	300 €	287 149 € au 31/12/2024	0 €		0
	MAZIERES													
48	COMITE DES FÊTES DE MAZIERES	0 €	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	400 €	Participation au feu d'artifice montant global 800€	400 €	11 479,13 au 16/01/2025		400 €	400 €
	ROUMAZIERES-LOUBERT													
0	CLUB ARTISTIQUE DE ROUMAZIERES LOUBERT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Buffet pour vernissage exposition peinture	0 €	/			0 €
1	DDEN (Délégation Départementale de l'Education Nationale)	0 €	250 €	0 €	250 €	250 €	50 €	200 €	Participation financière "Lecture expressive à voie haute" sur TDHC	250 €	11925,53 € au 30/12/2024		250	250
3	AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE R-L	500 €	1 000 €	500 €	1 000 €	1 500 €	819,85	0 €	Eau, electrité, assainissement, assurance	819,85	6 879,75 € au 22/05/2024	820		820
6	CHORALE PARENTHESE	200 €	500 €	200 €	500 €	700 €	200 €	0 €	Pratique du chant et production de spectacles	200 €	9 113,57 € au 03/01/2024	200 €		200 €
8	ADMR DE ROUMAZIERES-LOUBERT / MAZIERES / GENOUILLAC	3 163 €	0 €	3 163 €	0 €	3 163 €	3 126 €	0 €	1 EURO / HABITANT	3 126 €	/	3 126 €		3 126 €
9	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN EVERHARD	1 400 €	0 €	1 400 €	0	1 400 €	1 450 €	0 €	145 enfants x 10€ au 01/01/25	1 450 €	12 413,71 € au 31/09/2024	1 450 €		1 450 €
15	BTCRL PETANQUE ROUMAZIÈRES	400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	400 €	0 €	Inscriptions aux concours du club	400 €	1910,50 € au 04/11/2024	400 €		400 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

	Associations	Subventions votées en 2024		Subventions versées en 2024		TOTAL	Subventions sollicitées en 2025		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2025		TOTAL
		Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
18	URBAN SECTION	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	Apprentissage de la danse pour jeune public et adulte. Cours de sport.Evenement, stage, spectacles,	1 000 €	15 614,28€ au 31/08/2024	1 000 €		1 000 €
20	CLUB CYCLOTOURISME DE ROUMAZIERES LOUBERT	600 €	0 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	participation courses, randonneés, sorties club	600 €	8 218,95 € au 05/10/2024	600 €		600 €
22	FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE JEAN MICHAUD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 €	0 €	Participation voyage en dordogne et Paris	800 €	12 523 € au 05/10/2024		400 €	400 €
23	TIRE TES POINTES (danse contemporaine)	1 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €	3 000 €	1 000 €	3 700 €	Gala de danse 2025 Prévisionnel 2025 : 3 700€	3 700 €	7349,17 € au 31/08/2024	1 000 €	2 000 €	3 000 €
29	TROT EN CHARENTE LIMOUSINE	500 €	1 000 €	500 €	1 000 €	1 500 €	500 €	1 000 €	Organisation du trail mai 2025 Prévisionnel 2025 : 8 000€	1 500 €	32 640,44€ au 17/01/2025	500 €	1 000 €	1 500 €
30	LE CHEMIN DU HERISSON	400 €	0	400 €	0 €	400 €	400 €	0 €		400 €	113 370,49 € au 20/01/2025	400 €		400 €
31	FOOTBALL CLUB DE CHARENTE LIMOUSINE	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	6 500 €	1 000 €	1 emploi civique Except : soirée cabaret par l'école de foot	7 500 €	8 860 € au 20/01/2025	6 000 €	1 000 €	7 000 €
32	AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU SUD CONFOLENTAIS	1 800 €	0	1 800 €	0 €	1 800 €	1 800 €	0 €	Promotion du don du sang et des organes humains	1 800 €	8 046,13 € au 31/12/2024	1 800 €		1 800 €
32	LA VOIE DE L'HIRONDELLE	150 €	0 €	150 €	0 €	150 €	0 €	0 €	Pas de demande cette année	0 €	/	0 €		0 €
33	CLUB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE R-L	300 €	0 €	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	Cours de gym : fitness, aérobic, renforcement musculaire. 1 CDI	300 €	9 977,67 € au 31/08/2024	300 €		300 €
34	BADMINTON CLUB HAUTE CHARENTE	500 €	0	500 €	0 €	500 €	500 €	1 800 €	Achat de poteaux homologués. Remplacement du système de cables tendus au mur	2 300 €	1 514,24 € au 12/07/2024	500 €		500 €
35	LES COMPAGNONS DU CHATEAU DE PEYRAS	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	Spectacle nocturne son et lumière. Coût total : 20 300€	3 000 €	28 205,50 € au 30/12/2024		3 000 €	3 000 €
39	MONSTERTRUCK - TEAM 16	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 €	0 €	Association de modelisme - rencontre et compétitions	800 €	3 932,550 € au 07/01/2025	800 €		800 €
40	CLUB DE LA TERRE ROUGE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 876 €	Changement de mobilier. Remplacement de tables- Qte : 12	2 876 €	34 383,10 € au 20/01/2025		0 €	0 €
41	UNSS COLLEGE JEAN MICHAUD	400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	400 €	0 €	Formation arbitrage, promotion de différents soprts, compétitions inter-établissements	400 €	1 467,81€ au 31/12/2024	400 €		400 €
42	TENNIS CHARENTE LIMOUSINE	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	Tournoi d'été de tennis (accueil de meilleurs joueurs francais) première catégorie nationale. Coût total : 12500€	2 000 €	2 013 € au 23/12/2023		2 000 €	2 000 €
43	UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY (URCR)	1 700 €	0 €	1 700 €	0 €	1 700 €	1 700 €	0 €	Perdurer le rugby à TDHC - developper école de rugby - animations sportives	1 700 €	17 748,28 € au 31/12/2023	1 700 €		1 700 €
44	CHEMIN DE FER CHARENTE LIMOUSINE	1 200 €	0	1 200 €	0 €	1 200 €	1 500 €	0 €	Sauvegarde la voie ferrée entre Roumazières et Confolens - 2 CDI	1 500 €	5 781,24 € au 31/12/2024	1 500 €		1 500 €
45	ASSOCIATION DES USAGERS DE LA MSP TDHC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €		Promotion de la santé	1 000 €	2 564,40 € au 31/12/2023	1 000 €		1 000 €
46	ARGILE JUDO	1 300 €	600 €	1 300 €	600 €	1 900 €	1 300 €	600 €	Tournoi régional Jujitsu - Coût : 600€	1 900 €	6 279 € au 31/12/2024	1 300 €	600 €	1 900 €
47	ART ACCORDÉON	0 €	700 €	0 €	700 €	700 €	500 €	400 €	Organisation d'un concert de Jazz	900 €	818,11 € au 01/01/2025		700 €	700 €
49	CENTRE SOCIAL CULTUREL ET SPORTIF DE HAUTE CHARENTE (VERSEMENT CCAS COMPRIS)	36675	9 650 €	36675	0 €	36 675 €	36 675 €	550 €	Détail de la demande sur feuille jointe	37 225 €	/	36 675 €	1 100 €	37 775 €
50	ARTGILA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 369 €	Festival Argila (participation spectacle vivant, danse, musique…)	10 369 €	20 804 € au 02/01/2025		10 369 €	10 369 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

	Associations	Subventions votées en 2024		Subventions versées en 2024		TOTAL	Subventions sollicitées en 2025		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2025		TOTAL
		Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
53	COMITE DES FÊTES TERRES DE HAUTE CHARENTE RL/LA PERUSE	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	Feux d'artifice RL et La péruse	3 000 €	39757,48 € au 16/12/2024		3 000 €	3 000 €
54	FNACA	250 €	0 €	250 €	0 €	250 €	400 €	0 €	Devoir de mémoire lors de cérémonies 8 mai, 11 novembre et 19 mars	400 €	5013,43€ au 31/12/2024	250 €		250 €
55	LES ATELIERS CRÉONS ENSEMBLE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Solicitation d'armoires de stockage et utilisation du four pour cuisson	0 €	/	0 €		
57	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LES GRILLONS	820 €	0	820 €	0 €	820 €	900 €	0 €	Plan "anglais renforcé" - achat de livres supplementaires - 79 enfants scolarisés	900 €	6 633,71€ au 31/08/2024	790 €		790 €
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE R-L	500 €	1 000 €	500 €	1 000 €	1 500 €	0 €	0 €		0 €	/			0 €
	APE ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE ROUMAZIERES	0 €	750 €	0 €	750 €	750 €	0 €	0 €	Pas de demande cette année	0 €				0 €
	CAFE DES ARTISANS	0 €	3 100 €	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €	0 €	Pas de demande cette année	0 €				0 €
	LA GUILLOTINE	0 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	0 €	Pas de demande cette année	0 €				0 €
	HORS COMMUNE													
10	UARL LA ROCHEFOUCAULD CYCLISME (TOUR POITOU-CHARENTE)	0 €	750 €	0 €	750 €	750 €	0 €	0 €	Pas de montant demandé. Participation à la course ch. Limousine (Passage dans Roumazières)	0 €	/	0 €		0 €
11	ANGOULIM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 €	500 €	organisation de festivités dans les gares de la ligne Ang./Limoges pour fêter les 150 ans	650 €	683 € au 31/11/2024	0 €	0 €	0 €
12	AAPECL	0 €	300	0 €	300 €	300 €	0 €	300 €	Festival limousin 11 et 12 avril 2025 et festival laitier 18 et 19 avril de Chabanais	300 €	/		300 €	300 €
14	COOPERATIVE SCOLAIRE RASED (SOUTIEN ELEVES EN DIFFICULTES)	508 €	0 €	508 €	0 €	508 €	508 €	0 €	Mise à disposition de psychologues et professeurs spécialisés dans le cas de difficultés scolaires	508 €	/	508 €		508 €
17	FNATH CHABANAIS (ACCIDENTES DE LA VIE)	200 €	0	200 €	0	200 €	200 €	0 €		200 €	2 346,75 € au 31/12/2024	200 €		200 €
19	FRATERNITE NOTRE DAME DES TERRES EN HAUTE CHARENTE ET LA TODEN (SOLIDARITE BURKINA FASO)	250 €	0	250 €	0 €	250 €	300 €	0 €	Lien avec un village de la brousse (LA TODEN) au Burkina-Fasso. Aide à la construction d'une 2e boutique	300 €	3 789 € au 31/12/2023	300 €		300 €
25	AFMDDT16 (amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation)	150 €	0 €	150 €	0 €	150 €	60 €	520 €	60 euros pour adhésion + Journée mémorielle à Paris - Ravivage, musee Rol Tanguy… Coût : 1570 euros	580 €	14 808,02 € au 07/12/2024	60 €	520 €	580 €
36	LA GRANDE FAMILLE CONFOLENTAISE - EPICERIE SOCIALE	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Soutien financier		/	0 €		0 €
37	PREVENTION ROUTIERE	340 €	0	340 €	0 €	340 €	350 €	0 €		350 €	/	0 €		0 €
51	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 €	0 €	Maintenir l'aide alimentaire sur la Charente	100 €	/		100	100 €
52	COMITE Français par YAD VASHEM	75 €	0 €	75 €	0 €	75 €	75 €	0 €	Justes parmi les Nations.	75 €	/	75 €		75 €
38	Association FAR (ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DE REVIVRE)	0 €	0	0 €	0 €				Soutien financier		4913,91 € au 30/09/2024	0 €		0 €
56	NORD NIGER SANTE	300 €	0	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	Achat de matériels spacialisés pour télémédecine (caméra connectée, moniteurs signes vitaux… (Soutien CHU	300 €	10 435€ au 01/09/2024	300 €		300 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

	Associations	Subventions votées en 2024		Subventions versées en 2024		TOTAL	Subventions sollicitées en 2025		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2025		TOTAL
		Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
	LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER CHARENTE	300 €	0	300 €	0 €	300 €	0 €	0 €	Pas de demande en 2024 mais subvention versée de 300€	0 €	/	300 €		300 €
	ASSOCIATION PUBLICITE FOIRES ET MARCHES	139 €	0	139 €	0 €	139 €	0 €	0 €	Pas en subventions	0 €	/	139 €		139 €
58	REFUGE DE L'ANGOUMOIS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 €	0 €	Aide pour l'acceuil de 1000 chiens et chats par an	800 €	/	400 €		400 €
	LE CARROU'ZELE DE SAINT FRONT							500 €	Participation au championnat de France de poneys d'une jeune de la commune				300 €	300 €
	DIVERS	9 217 €	0	4 649 €	0 €		8 000 €			8 000 €		7 230 €		7 230 €
		76 250,00 €	38 750 €	71 682,00 €	27 500 €	99 182 €	84 226,85	38 090 €		122 317 €		76 186 €	31 814 €	108 000 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_006-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_006

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget commune : fêtes et cérémonies - dépenses à imputer au compte 6232

Vote
A la majorité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

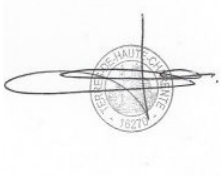
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, madame la maire informe les membres du conseil municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.
Elle propose au conseil municipal de prendre en charge les dépenses conformément au tableau annexé au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».
La commission finances réunie le 18 mars dernier a émis un avis favorable sur ces propositions.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**
DECIDE l'affectation des dépenses reprises dans le tableau joint en annexe de la délibération dans la limite des crédits inscrits au budget 2025.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_006-DE

VOTE DU BUDGET

A1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES DE L'EXERCICE

Détail des Fêtes et Cérémonies

DEPENSES	BP 2025
Fêtes et Cérémonies	**58 000,00 €**
Fête des écoles Genouillac	400,00 €
Vœux du Nouvel An	2 500,00 €
Commémorations 19 mars - 8 Mai - 11 Novembre	1 600,00 €
Inaugurations	300,00 €
Manifestations sportives	
Marché de producteurs	1 100,00 €
Mariages, fleurs	1 500,00 €
Opération fleurissement + nveaux arrivants	650,00 €
Médailles - Goûters - Trophées	1 200,00 €
Gerbes	500,00 €
Téléthon	1 500,00 €
Départs agents et autres	700,00 €
Décorations Noël (Sapins)+ animation	7 000,00 €
Centenaires	100,00 €
Expo peinture	
Prélude festival de Confolens	
Fête de la gastronomie	1 500,00 €
Delivre tes livres	650,00 €
Forum des associations	250,00 €
Manifestations diverses	500,00 €
Divers	700,00 €
Octobre Rose	4 500,00 €
Arbre de Noel	850,00 €
Programmation culturelle	30 000,00 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_007-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_007

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal - vote d'une subvention exceptionnelle du budget commune au budget Lotissement du Bois d'Etienne

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

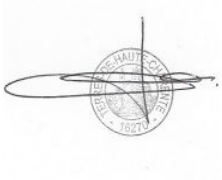
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour régulariser l'écriture votée lors de l'élaboration des budgets de versement d'une subvention d'un montant de 150 000€ du budget principal sur le budget du lotissement du Bois d'Etienne.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 150 000€ du budget commune au budget du lotissement du Bois d'Etienne
- **DIT** que les crédits seront inscrits sur les 2 budgets 2025.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_008-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_008

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	25

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal - vote du budget primitif 2025

Vote
A la majorité Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 adopté lors de cette séance du conseil municipal,
Vu la délibération adoptée lors cette séance décidant l'affectation des résultats de fonctionnement de 2024 en report de fonctionnement pour un montant de **693 452,42€.**

Madame la maire présente et commente les données financières du budget primitif de la commune (tableau joint en annexe de la note) et propose aux membres du conseil municipal d'adopter ce budget qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT
- Dépenses : 6 233 963,42€
- Recettes : 6 233 963,42€

INVESTISSEMENT
- Dépenses : 2 217 575,22€
- Recettes : 2 217 575,22€

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_008-DE

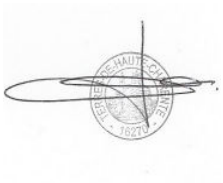
Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PRECISE** que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 du budget principal, au vu du Compte Financier Unique 2024 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette séance

- **ADOPTE** les sections ainsi qu'il suit :
 FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : 6 233 963,42€
 - Recettes : 6 233 963,42€
 INVESTISSEMENT
 - Dépenses : 2 217 575,22€
 - Recettes : 2 217 575,22€
- **AUTORISE** madame la maire à effectuer tout virement de crédits nécessaires, sans limitation à l'intérieur des chapitres, **dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement** entre chapitres de la section de fonctionnement (à l'exclusion des dépenses de personnel) et 7,5 % des **dépenses réelles d'investissement entre chapitres de la section d'investissement.**

- **AUTORISE** madame la maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_009-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_009

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget assainissement - vote du budget primitif 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,
Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 adopté lors de cette séance du conseil municipal,
Vu sa délibération adoptée lors cette séance décidant l'affectation des résultats de fonctionnement de 2024 s'élevant à 40 311,37€ en report de fonctionnement pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PRECISE** que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 du budget principal, au vu du Compte Financier Unique 2024 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette séance
- **ADOPTE** les sections ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT
- Dépenses : 192 356,37€
- Recettes : 192 356,37€

INVESTISSEMENT
- Dépenses : 627 909,97€
- Recettes : 627 909,97€

- **AUTORISE** madame la maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_010-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_010

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement Les Brandes Suris : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

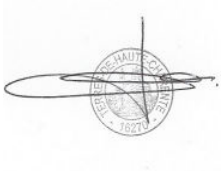
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Terres-de-Haute-Charente joint en annexe de la note de synthèse ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement Les Brandes
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement Les Brandes
- **DONNE** pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_011-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_011

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement Les Brandes Suris - Affectation des résultats de clôture

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

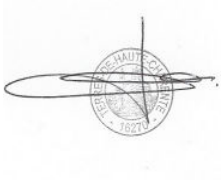
Madame la maire rappelle les résultats de clôture 2024 du budget lotissement Les Brandes.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget Lotissement Les Brandes 2025 les résultats de clôture de la manière suivante :

– **Compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de **2 579,00€**
– **Compte D002** affectation du déficit du fonctionnement pour un montant de **738,89€**

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_012-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_012

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement Les Brandes Suris - vote du budget primitif 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,
Considérant le CFU 2024 et l'affectation des résultats adoptés précédemment par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

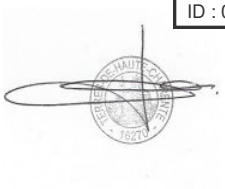
- **PRECISE** que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 du budget lotissement, au vu du Compte Financier Unique 2024
- **ADOPTE** les sections ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT
- Dépenses : 11 959,89€
- Recettes : 11 959,89€

INVESTISSEMENT
- Dépenses : 13 800,00€
- Recettes : 13 800,00€

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_012-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_013-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_013

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement Bois d'Etienne : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

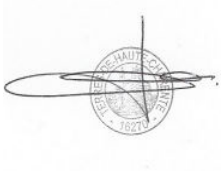
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Terres-de-Haute-Charente joint en annexe de la note de synthèse ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement du Bois d'Etienne de la commune de Terres-de-Haute-Charente ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement du Bois d'Etienne de la commune de Terres-de-Haute-Charente
- **DONNE** pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_013-DE

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_014-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_014

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement du Bois d'Etienne - Affectation des résultats de clôture

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

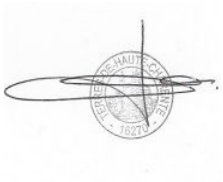
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle les résultats de clôture 2024 du budget lotissement du Bois d'Etienne.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget Lotissement du Bois d'Etienne 2024 les résultats de clôture de la manière suivante :
 - **Au compte D002** affectation du déficit de fonctionnement pour un montant de **376 176,05€**
 - **Au compte D001** affectation du déficit d'investissement pour un montant de **29 461,79 €**

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_015-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget lotissement Bois d'Etienne - vote du budget primitif 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant le Compte Financier unique (CFU) de l'exercice 2024 et l'affectation des résultats adoptés précédemment par le conseil municipal,

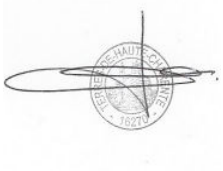
Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PRECISE** que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 du budget lotissement, au vu du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- **ADOPTE** les sections ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT
- Dépenses : 530 688,47€
- Recettes : 530 688,47€

INVESTISSEMENT
- Dépenses : 132 405,65€
- Recettes : 132 405,65€

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_015-DE

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_016-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Tarification sociale de la cantine - Mise en place de la cantine à 1€

Vote
A la majorité Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle que la commune de Terres-de-Haute-Charente propose un service de restauration scolaire municipal qui repose sur les tarifs suivants :
- 2,23€ le prix d'un repas pour les élèves de l'école élémentaire
- 2,08€ prix d'un repas pour les élèves de l'école maternelle.

Madame la maire explique aux élus que dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a mis en place, dès avril 2019, un dispositif d'aide afin de favoriser la mise en œuvre d'une tarification sociale, en fonction des revenus des familles, dans les services de restauration scolaire des communes de moins de 10 000 habitants. Initialement ce dispositif concernait uniquement les élèves des écoles des classes élémentaires, désormais il est étendu aux repas facturés aux élèves des écoles maternelles.

Depuis le 1er avril 2021, l'ensemble des communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) « péréquation » peuvent bénéficier de ce dispositif (et non plus seulement les communes éligibles à la fraction « cible » de la DSR). Le soutien financier de l'Etat s'élève à 3,00€ par repas facturé à 1,00€ ou moins (contre 2,00€ précédemment).

Dans ce contexte, la commune de Terres-de-Haute-Charente souhaite adhérer au dispositif « cantines à 1€ » et mettre en place une tarification sociale dans son service de restauration scolaire municipal.

Pour ce faire il faut tout d'abord respecter les conditions fixées par l'Etat :
- Les repas concernés sont ceux des élèves de toutes les écoles du 1er degré (maternelles / élémentaires), qu'ils résident ou non dans la commune ;
- Le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égale à 1,00€ et un supérieur à 1,00€ ;
- La délibération du conseil municipal fixe cette tarification sociale avec une durée fixée ou illimitée.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_016-DE

De plus il convient d'asseoir les tarifs sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF), éléments statistiques indiscutables, fournis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tous les ans et de ne pénaliser aucune famille afin de faire profiter de cette tarification sociale au plus grand nombre.

Dans le respect des éléments qui précèdent, il est proposé au conseil municipal :

- De fixer la tarification sociale dans son service de restauration scolaire à compter du 1er avril
2025 comme suit :

Tarifs	Quotient familial	Tarifs élèves école élémentaire	Tarifs élèves école maternelle
Tarif 1 (T1)	Quotient Familial < ou = à 1 000€ ou revenu < au RSA	1,00€	1,00€
Tarif 2 (T2)	Quotient Familial > à 1000 et < ou = à 1200€	2,15€	2,00€
Tarif 3 (T3)	Quotient Familial > à 1200€	2,23€	2,08€

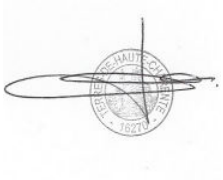
- De dire que cette tarification sociale est fixée pour une durée illimitée, jusqu'à une prochaine révision des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant ;

La commission finances réunie le 18 mars 2025 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ACCEPTE** la nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire qui sera mise en place dès le 1er avril 2025 pour une durée illimitée jusqu'à la prochaine révision des tarifs.
- **AUTORISE** madame la maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_017-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Autorisation de demander une subvention pour un projet culturel

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de La Charente pour la programmation culturelle de la pièce de théâtre « Gisèle Halimi, défendre » qui aura lieu le mercredi 2 avril 2025 à 20h30 à la salle des fêtes.

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 1 477€.

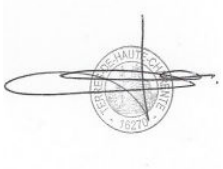
Plan de financement prévisionnel

Nature des recettes	**%**	**subvention escomptée**
Conseil départemental	40,00	591,00
Commune autofinancement	60,00	886,00
Coût Total TTC	100,00	**1477,00**

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet culturel présenté ci-dessus.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 591€ auprès du conseil départemental de La Charente pour la diffusion de la pièce de théâtre « Gisèle Halimi, défendre »
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_018-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Création de 2 emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (services techniques espaces verts)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

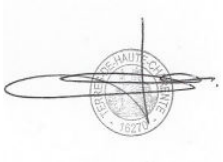
Madame la maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer 2 emplois non permanents d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques, en raison du renforcement de l'activité des espaces verts,
Madame la maire propose à l'assemblée, la création de 2 emplois temporaires d'adjoint technique à temps complet, soit 35/35 h, pour exercer les fonctions d'agent des services techniques affectés aux espaces verts de la commune à compter du 1er avril 2025.
Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création de 2 emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service technique espaces verts)
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_019-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (services techniques bâtiments)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

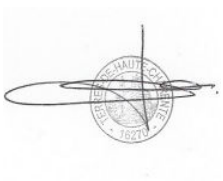
Madame la maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques (service bâtiments), en raison du renforcement de l'activité entretien des bâtiments,

Madame la maire propose à l'assemblée la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps complet, soit 35/35 h, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent pour l'entretien des bâtiments.
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (services techniques bâtiments)
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_020-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Création d'un poste d'adjoint administratif 35/35e à compter 22 avril 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

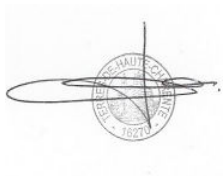
Madame la maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif pour le service administratif (poste d'accueil)

Création	Quotité	Date d'effet
Adjoint administratif	35/35e	22/04/2025

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création du poste conformément au tableau présenté.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_021-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Vente d'une parcelle cadastrée 376 B 1360 sur la commune de Suris

Vote
A la majorité Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe l'assemblée que madame WARNE Maria-Louise demeurant au 19 chez Dupont, Suris, 16270 Terres-de-Haute-Charente, souhaite acquérir la parcelle jouxtant sa propriété et cadastrée 376 A 1360 située sur la commune de Suris d'une superficie de 0a10ca.

Cette parcelle se trouve être les toilettes publiques de l'ancienne école et localisée sur l'emprise de sa demeure, celles-ci n'ont plus d'utilité.

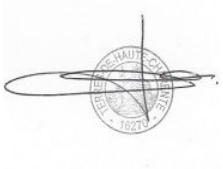
Madame la maire propose au conseil de céder cette parcelle au prix de 1050 euros.

Madame Sandrine LALIEVE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de vendre au profit de madame WARNE Marie-Louise la parcelle 376 A 1360 d'une superficie de 0a10ca au prix de 1 050€.
- **AUTORISE** la maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de maître LALIEVE et tous les documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_022-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Dénomination de la place devant la maison de santé

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe qu'elle a été sollicité dans le cadre du 80ème anniversaire des premiers décrets de constitution de la Sécurité sociale, pour rendre hommage à Ambroise CROIZAT (1901-1951), ministre des travailleurs, fondateur de la sécurité sociale.

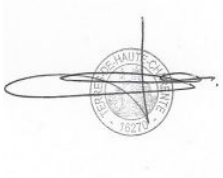
Elle propose de dénommer la place devant la maison de santé, « place Ambroise CROIZAT ».

Elle précise que cette dénomination ne sera que symbolique et n'entrainera aucun changement dans l'adressage de la commune.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de dénommer la place devant la maison de santé « place Ambroise CROIZAT ».

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_023-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Souscription à l'option " Infogérance " de l'Agence Technique de la Charente

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

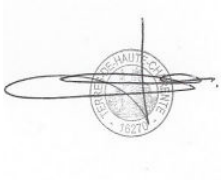
Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_023-DE

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence,
- **DECIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 « Infogérance » incluant les actions suivantes :
 - La supervision et la maintenance proactive du système d'information avec une fréquence de passage dans les collectivités suivant la strate de la collectivité,
 - L'assistance aux utilisateurs,
 - La gestion des incidents sur sites,
 - La gestion des évolutions,
 - La réalisation d'un budget informatique sur les 3 à 5 ans à venir
 - La sécurité.
- **PRÉCISE** que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.
- **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_024-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Avis concernant l'étude d'impact relative à l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac, Suaux (avec extensio

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle à l'Assemblée qu'une procédure d'aménagement agricole, forestier et environnemental est engagée dans les communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac et Suaux (avec extension dans Terres-de-Haute-Charente) du fait des travaux de la mise en 2X2 voies de la RN 141.

Le nouveau projet parcellaire et le programme de travaux connexes seront mis à enquête publique pendant un mois auprès des propriétaires compris dans le périmètre.

Conformément aux dispositions des articles R121-20 et R123-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une étude d'impact a été réalisée par le bureau d'études « BKM Environnement ».

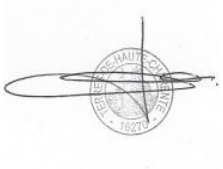
Un exemplaire est disponible en mairie et un exemplaire numérique
est consultable au lien suivant :
https://charentecloud-ftp.lacharente.fr/index.php/s/jegaxOpqBZcZMFU

Le Conseil départemental de la Charente a saisi la commune en date du 20 février 2025 afin d'émettre un avis sur cette étude d'impact.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **EMET** un avis favorable sur l'étude d'impact.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_025-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Motion pour la régénération de la ligne de train Angoulême Limoges

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Le conseil municipal de la commune de Terres-de-Haute-Charente entendant la voix des habitants constate que :

- La ligne de train Angoulême Limoges a été fermée sur la partie Angoulême – Saillat sur Vienne/ Chassenon depuis le 13 mars 2018 suite à un sous-investissement récurrent dans son entretien.
- Plus de 6 ans après la fermeture de la ligne, les usagers et usagères de la commune sont toujours assignés à trouver d'autres alternatives de transport au train. Les bus de substitution n'offrent pas les mêmes dessertes et le rallongement des temps de trajet ne permet pas de couvrir leur besoin.
- Il a fallu attendre juin 2024 pour que soit inscrite une première ligne budgétaire de 34m€ dans l'avenant mobilité du Contrat de Plan Etat Région 2021 2027.
- Cependant depuis cette avancée décisive, les élus et élues de la commune déplorent avoir été laissés sans information concernant la remise du rapport d'études préliminaires ou de l'engagement des études de détails.
- Plus inquiétant encore, depuis les annonces des contraintes budgétaires que l'Etat fait peser sur l'ensemble des collectivités territoriales, les élus et élues de la commune constatent que plusieurs voix prôneraient le report ou la remise en cause des dépenses sur l'infrastructure ferroviaire Angoulême Limoges.

Au regard de ces considérations, le conseil municipal de la commune de Terres-de-Haute-Charente, prend position par la présente motion pour :

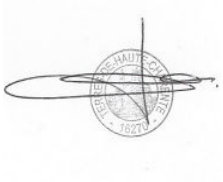
- Que l'Etat mette en place une convention de financement portant sur l'intégralité du montant des travaux de régénération de la ligne, soit 242m€.
- Que les études de détails financées par l'avenant mobilité au CPER démarrent sans attendre et avec une garantie de moyens du maître d'œuvre pour que leur délai soit maîtrisé contrairement aux études préliminaires qui affichent plus d'un an de retard.
- Qu'un comité de suivi des études soit mis en place incluant les élus des territoires, les organisations et associations concernées à une fréquence serrée et à minima trimestrielle.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_025-DE

- Que le rapport d'études préliminaires soit rendu public afin de prendre des décisions éclairées sur la nature des travaux, leur phasage et leur financement. Et notamment pour que les choix techniques prennent en compte :
 - Le maintien de toutes les gares pour assurer le service public aux passagers et l'interconnectivité avec les mobilités douces,
 - L'augmentation des sillons horaires en créant plus de voies de croisement,
 - Le développement du fret ferroviaire pour permettre aux entreprises du territoire de décarboner leur SCOPE 3,
 - La possibilité d'une électrification future de la ligne.

Au regard de ces considérations, le conseil municipal de la commune de Terres-de-Haute-Charente, prend position par la présente motion pour que les travaux puissent démarrer sans délais à l'issue de la phase d'étude.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_026-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Evolution du dispositif d'ordonnance verte

Vote
A la majorité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

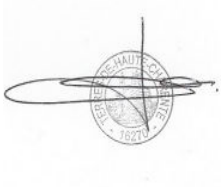
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu la délibération D18032024_013 du 18 mars 2024 décidant la mise en place du dispositif d'ordonnance verte pour les femmes de la commune pendant toute la durée de leur grossesse.
Vu la délibération D08072024_005 du 08 juillet 2024 décidant la modification du dispositif avec une revalorisation du coût du panier pris en charge par la commune.
Vu la délibération D03022025_013 du 3 février 2025 décidant d'allonger la période de bénéfice du dispositif sur la période d'allaitement pour une durée de 6 mois.
Madame la maire rappelle qu'actuellement 6 personnes bénéficient du dispositif, 11 depuis son lancement au mois de mai 2024.
Madame la maire propose de faire évoluer le dispositif en ouvrant des ateliers cuisine sur la base du volontariat.
Le coût de prise en charge de ces ateliers s'élève à 5 euros par personne et par atelier, à raison de deux ateliers par mois pour démarrer. Ces ateliers se dérouleront dans la cuisine de la salle des fêtes de l'Hermitage à Roumazières-Loubert les jeudis soirs en suivant un calendrier prédéfini.
La collectivité prendra en charge le coût de la prestation du professionnel qui assurera les ateliers de cuisine.
Ces ateliers seront ouverts au grand public en fonction des places disponibles, la capacité d'accueil étant portée à 15 places, le coût du panier restant à leur charge.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de prendre en charge le coût supplémentaire pour la participation aux ateliers cuisine à hauteur de 5 euros par personne et par atelier pour les bénéficiaires du dispositif ordonnances vertes.
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-DEL31032025_027-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_027

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions au titre des amendes de police

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire propose de solliciter deux subventions auprès du conseil départemental au titre des amendes de police pour les 2 aménagements suivants :

- Travaux pour la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la RD 161. Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 21 195,16€HT.
- Travaux pour la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la RD 370, traversée de la commune historique de la Péruse. Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 12 497€HT

Plan de financement prévisionnel RD161

Nature des recettes	**%**	**subvention escomptée**
Conseil départemental	50,00	10 597,58
Commune autofinancement	50,00	10 597,58
Coût Total TTC	100,00	**21 195,16**

Plan de financement prévisionnel RD370

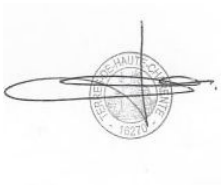
Nature des recettes	**%**	**subvention escomptée**
Conseil départemental	50,00	6 248,50
Commune autofinancement	50,00	6 248,50
Coût Total TTC	100,00	**12 497,00**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-DEL31032025_027-DE

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement des 2 projets présentés ci-dessus.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 10 597,58€ auprès du conseil départemental de La Charente pour la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la RD 161.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 6 248,50€ auprès du conseil départemental de La Charente pour la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la RD 370, traversée de la commune historique de la Péruse**.**
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_001-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	26

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal commune de Terres-de-Haute-Charente : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vote
A la majorité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

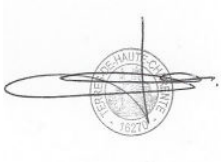
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Terres-de-Haute-Charente joint en annexe de la note de synthèse ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Terres-de-Haute-Charente ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Terres-de-Haute-Charente
- **DONNE** pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_002-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_002

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget assainissement commune de Terres-de-Haute-Charente : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 du budget assainissement de la commune de Terres-de-Haute-Charente joint en annexe de la note de synthèse ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de la commune de Terres-de-Haute-Charente ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget assainissement de la commune de Terres-de-Haute-Charente
- **DONNE** pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_003-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	26

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal affectation des résultats 2024

Vote
A la majorité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2024

FONCTIONNEMENT

A	**Résultat de l'exercice**	**Terres de Haute Charente**
	dépenses	5 383 881,41
	recettes	5 682 354,14
	Excédent (a)	**298 472,73**
B	Résultat reporté en recettes 002	**387 765,90**
	Excédent reporté à régulariser SIVOS	**7 213,79**
	Excédent antérieur (b)	**394 979,69**
C	**Résultat de clôture**	
	(a)	**298 472,73**
	(b)	**394 979,69**
	Excédent	**693 452,42**

INVESTISSEMENT

D	**Résultat de l'exercice**	**Terres de Haute Charente**
	dépenses	1 467 657,07
	recettes	1 465 409,33
	(d)	**-2 247,74**
E	Excédent reporté à régulariser SIVOS	**430,70**
	Excédent reporté au 001	**528 593,92**
	Excédent antérieur	**529 024,62**
	Résultat de clôture	
	(d)	**-2 247,74**
	(e)	**529 024,62**
	excédent	**526 776,88**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_003-DE

	Restes à réaliser 2024	
	Dépenses	**303 518,22**
	Recettes	

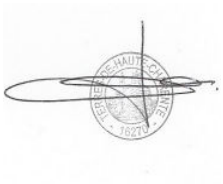
Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget principal 2025 les résultats de clôture de la manière suivante :

– **Au compte R002** affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 693 452,42€

– **Au compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de 526 776,88 €

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_004-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_004

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget assainissement affectation des résultats 2024

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire présente les résultats de clôture de l'exercice 2024

FONCTIONNEMENT

A	Résultat de l'exercice	**Terres de Haute Charente**
	dépenses	**157 114,74**
	recettes	**141 319,78**
	Déficit	**-15 794,96**
B	Résultat reporté	
	Déficit antérieur	
	Excédent antérieur (b)	**56 106,33**
C	**Résultat de clôture**	
	(a)	**-15 794,96**
	(b)	**56 106,33**
	Excédent	**40 311,37**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_004-DE

INVESTISSEMENT

D		**Terres de Haute Charente**
	Dépenses	**188 569,72**
	Recettes	**184 855,35**
	(d)	**-3 714,37**
E	Excédent reporté	**489 778,70**
	Déficit d'investissement reporté €	
	Résultat de clôture	
	(d)	**-3 714,37**
	(e)	**489 778,70**
	excédent	**486 064,33**

	Restes à réaliser	**8 142,67**

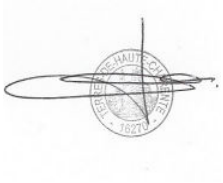
Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget ASSAINISSEMENT 2025 les résultats de clôture de la manière suivante :

– **Au compte R002** affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 40 311,37€

– **Au compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de 486 064,33€

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_005

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	26

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal - vote des subventions 2025

Vote
A la majorité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

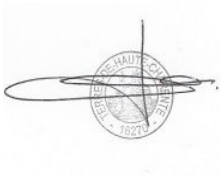
Madame la maire précise que chaque association a reçu un dossier de demande de subvention qu'elle devait retourner complété en mairie. Suite aux travaux des commissions vie associative et finances qui ont examiné chaque demande, elle présente les propositions de subvention pour les associations selon le tableau joint en annexe (document vote du budget).

Le budget total affecté au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes dits privés » est de 108 000€.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** les montants des subventions selon le tableau proposé.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

	Associations	Subventions votées en 2024		Subventions versées en 2024		TOTAL	Subventions sollicitées en 2025		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2025		TOTAL
		Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
		76 250,00 €	38 750 €	71 682,00 €	27 500 €	99 182 €	84 226,85	38 090 €		122 317 €		76 186 €	31 814 €	108 000 €
	GENOUILLAC													
2	ASSOCIATION « LES PETITS LUCS »	250 €	0 €	250 €	0 €	250 €	350 €	0 €	Pérenniser l'esprit de solidarité de la résistance.	350 €	5 896,51 € au 31/012/2024	250		250
10	COOPERATIVE SCOLAIRE GENOUILLAC	980 €	0 €	980 €	0	980 €	880 €	0 €	88 enfants scolarisés au 1/01/2024	880 €	1 725,04 € au 07/12/2024	880 €		880 €
13	Ass. Pour la sauvegarde de la Chapelle St-Jean	0 €	1200	0 €	1 200 €	1 200 €	250 €	1 100 €	Poursuite des travaux extérieurs	1 350 €	2 338,46 € au 31/12/2024	250 €		250 €
16	COMITE D'ANIMATION DE GENOUILLAC	0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	5 000 €	0 €	3 175 €	Participation au spectacle pyrotechnique (6350 euros)	3 175 €	33 833,24 € au 31/12/2024		3 175 €	3 175 €
24	FONTAFIE FOOTBALL CLUB	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €	Achat de buts amovibles pour foot à 7 pour conformité aux normes de sécurité	5 000 €	9 625,72 € au 29/06/2024	2 000 €		2 000 €
	LA PERUSE													
4	MFR DE LA PERUSE	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	500 €	Salon de l'Agriculture (élèves de terminale- (projet : 5810 euros)	1 500 €	/		1 000 €	1000
27	TED 16 GDS CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	200 €	0 €	Montant proportionnel au nombre d'animaux d'élevage (440 bovins, ovins, caprins)	200 €	287 149 € au 31/12/2024	0 €		0
	SURIS													
7	ADMR CHABANAIS (La Péruse/Suris)	783 €	0	783 €	0 €	783 €	783 €	0 €	1 EURO / HABITANT sur Suris et La Péruse	783 €	/	783 €		783 €
21	COLLECTIF D'ANIMATION DE SURIS	0 €	450	0 €	450 €	450 €	0 €	600 €	Suris fête Noël (coût du projet : 600 euros)	600 €	25 542,84 € au 31/12/2024		600 €	600 €
28	TED 16 GDS CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	300 €	0 €	Montant proportionnel au nombre d'animaux d'élevage (703 bovins, ovins, caprins)	300 €	287 149 € au 31/12/2024	0 €		0
	MAZIERES													
48	COMITE DES FÊTES DE MAZIERES	0 €	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	400 €	Participation au feu d'artifice montant global 800€	400 €	11 479,13 au 16/01/2025		400 €	400 €
	ROUMAZIERES-LOUBERT													
0	CLUB ARTISTIQUE DE ROUMAZIERES LOUBERT	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Buffet pour vernissage exposition peinture	0 €	/			0 €
1	DDEN (Délégation Départementale de l'Education Nationale)	0 €	250 €	0 €	250 €	250 €	50 €	200 €	Participation financière "Lecture expressive à voie haute" sur TDHC	250 €	11925,53 € au 30/12/2024		250	250
3	AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES DE R-L	500 €	1 000 €	500 €	1 000 €	1 500 €	819,85	0 €	Eau, electrité, assainissement, assurance	819,85	6 879,75 € au 22/05/2024	820		820
6	CHORALE PARENTHESE	200 €	500 €	200 €	500 €	700 €	200 €	0 €	Pratique du chant et production de spectacles	200 €	9 113,57 € au 03/01/2024	200 €		200 €
8	ADMR DE ROUMAZIERES-LOUBERT / MAZIERES / GENOUILLAC	3 163 €	0 €	3 163 €	0 €	3 163 €	3 126 €	0 €	1 EURO / HABITANT	3 126 €	/	3 126 €		3 126 €
9	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN EVERHARD	1 400 €	0 €	1 400 €	0	1 400 €	1 450 €	0 €	145 enfants x 10€ au 01/01/25	1 450 €	12 413,71 € au 31/09/2024	1 450 €		1 450 €
15	BTCRL PETANQUE ROUMAZIÈRES	400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	400 €	0 €	Inscriptions aux concours du club	400 €	1910,50 € au 04/11/2024	400 €		400 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

	Associations	Subventions votées en 2024		Subventions versées en 2024		TOTAL	Subventions sollicitées en 2025		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2025		TOTAL
		Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
18	URBAN SECTION	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	1 000 €	0 €	Apprentissage de la danse pour jeune public et adulte. Cours de sport.Evenement, stage, spectacles,	1 000 €	15 614,28€ au 31/08/2024	1 000 €		1 000 €
20	CLUB CYCLOTOURISME DE ROUMAZIERES LOUBERT	600 €	0 €	600 €	0 €	600 €	600 €	0 €	participation courses, randonneés, sorties club	600 €	8 218,95 € au 05/10/2024	600 €		600 €
22	FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE JEAN MICHAUD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 €	0 €	Participation voyage en dordogne et Paris	800 €	12 523 € au 05/10/2024		400 €	400 €
23	TIRE TES POINTES (danse contemporaine)	1 000 €	2 000 €	1 000 €	2 000 €	3 000 €	1 000 €	3 700 €	Gala de danse 2025 Prévisionnel 2025 : 3 700€	3 700 €	7349,17 € au 31/08/2024	1 000 €	2 000 €	3 000 €
29	TROT EN CHARENTE LIMOUSINE	500 €	1 000 €	500 €	1 000 €	1 500 €	500 €	1 000 €	Organisation du trail mai 2025 Prévisionnel 2025 : 8 000€	1 500 €	32 640,44€ au 17/01/2025	500 €	1 000 €	1 500 €
30	LE CHEMIN DU HERISSON	400 €	0	400 €	0 €	400 €	400 €	0 €		400 €	113 370,49 € au 20/01/2025	400 €		400 €
31	FOOTBALL CLUB DE CHARENTE LIMOUSINE	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	6 500 €	1 000 €	1 emploi civique Except : soirée cabaret par l'école de foot	7 500 €	8 860 € au 20/01/2025	6 000 €	1 000 €	7 000 €
32	AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU SUD CONFOLENTAIS	1 800 €	0	1 800 €	0 €	1 800 €	1 800 €	0 €	Promotion du don du sang et des organes humains	1 800 €	8 046,13 € au 31/12/2024	1 800 €		1 800 €
32	LA VOIE DE L'HIRONDELLE	150 €	0 €	150 €	0 €	150 €	0 €	0 €	Pas de demande cette année	0 €	/	0 €		0 €
33	CLUB GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE R-L	300 €	0 €	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	Cours de gym : fitness, aérobic, renforcement musculaire. 1 CDI	300 €	9 977,67 € au 31/08/2024	300 €		300 €
34	BADMINTON CLUB HAUTE CHARENTE	500 €	0	500 €	0 €	500 €	500 €	1 800 €	Achat de poteaux homologués. Remplacement du système de cables tendus au mur	2 300 €	1 514,24 € au 12/07/2024	500 €		500 €
35	LES COMPAGNONS DU CHATEAU DE PEYRAS	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €	Spectacle nocturne son et lumière. Coût total : 20 300€	3 000 €	28 205,50 € au 30/12/2024		3 000 €	3 000 €
39	MONSTERTRUCK - TEAM 16	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 €	0 €	Association de modelisme - rencontre et compétitions	800 €	3 932,550 € au 07/01/2025	800 €		800 €
40	CLUB DE LA TERRE ROUGE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 876 €	Changement de mobilier. Remplacement de tables- Qte : 12	2 876 €	34 383,10 € au 20/01/2025		0 €	0 €
41	UNSS COLLEGE JEAN MICHAUD	400 €	0 €	400 €	0 €	400 €	400 €	0 €	Formation arbitrage, promotion de différents soprts, compétitions inter-établissements	400 €	1 467,81€ au 31/12/2024	400 €		400 €
42	TENNIS CHARENTE LIMOUSINE	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €	Tournoi d'été de tennis (accueil de meilleurs joueurs francais) première catégorie nationale. Coût total : 12500€	2 000 €	2 013 € au 23/12/2023		2 000 €	2 000 €
43	UNION ROUMAZIERES CHABANAIS RUGBY (URCR)	1 700 €	0 €	1 700 €	0 €	1 700 €	1 700 €	0 €	Perdurer le rugby à TDHC - developper école de rugby - animations sportives	1 700 €	17 748,28 € au 31/12/2023	1 700 €		1 700 €
44	CHEMIN DE FER CHARENTE LIMOUSINE	1 200 €	0	1 200 €	0 €	1 200 €	1 500 €	0 €	Sauvegarde la voie ferrée entre Roumazières et Confolens - 2 CDI	1 500 €	5 781,24 € au 31/12/2024	1 500 €		1 500 €
45	ASSOCIATION DES USAGERS DE LA MSP TDHC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 000 €		Promotion de la santé	1 000 €	2 564,40 € au 31/12/2023	1 000 €		1 000 €
46	ARGILE JUDO	1 300 €	600 €	1 300 €	600 €	1 900 €	1 300 €	600 €	Tournoi régional Jujitsu - Coût : 600€	1 900 €	6 279 € au 31/12/2024	1 300 €	600 €	1 900 €
47	ART ACCORDÉON	0 €	700 €	0 €	700 €	700 €	500 €	400 €	Organisation d'un concert de Jazz	900 €	818,11 € au 01/01/2025		700 €	700 €
49	CENTRE SOCIAL CULTUREL ET SPORTIF DE HAUTE CHARENTE (VERSEMENT CCAS COMPRIS)	36675	9 650 €	36675	0 €	36 675 €	36 675 €	550 €	Détail de la demande sur feuille jointe	37 225 €	/	36 675 €	1 100 €	37 775 €
50	ARTGILA	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	10 369 €	Festival Argila (participation spectacle vivant, danse, musique…)	10 369 €	20 804 € au 02/01/2025		10 369 €	10 369 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

	Associations	Subventions votées en 2024		Subventions versées en 2024		TOTAL	Subventions sollicitées en 2025		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2025		TOTAL
		Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
53	COMITE DES FÊTES TERRES DE HAUTE CHARENTE RL/LA PERUSE	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	Feux d'artifice RL et La péruse	3 000 €	39757,48 € au 16/12/2024		3 000 €	3 000 €
54	FNACA	250 €	0 €	250 €	0 €	250 €	400 €	0 €	Devoir de mémoire lors de cérémonies 8 mai, 11 novembre et 19 mars	400 €	5013,43€ au 31/12/2024	250 €		250 €
55	LES ATELIERS CRÉONS ENSEMBLE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Solicitation d'armoires de stockage et utilisation du four pour cuisson	0 €	/	0 €		
57	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE LES GRILLONS	820 €	0	820 €	0 €	820 €	900 €	0 €	Plan "anglais renforcé" - achat de livres supplementaires - 79 enfants scolarisés	900 €	6 633,71€ au 31/08/2024	790 €		790 €
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE R-L	500 €	1 000 €	500 €	1 000 €	1 500 €	0 €	0 €		0 €	/			0 €
	APE ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE ROUMAZIERES	0 €	750 €	0 €	750 €	750 €	0 €	0 €	Pas de demande cette année	0 €				0 €
	CAFE DES ARTISANS	0 €	3 100 €	0 €	1 500 €	1 500 €	0 €	0 €	Pas de demande cette année	0 €				0 €
	LA GUILLOTINE	0 €	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	0 €	Pas de demande cette année	0 €				0 €
	HORS COMMUNE													
10	UARL LA ROCHEFOUCAULD CYCLISME (TOUR POITOU-CHARENTE)	0 €	750 €	0 €	750 €	750 €	0 €	0 €	Pas de montant demandé. Participation à la course ch. Limousine (Passage dans Roumazières)	0 €	/	0 €		0 €
11	ANGOULIM	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	150 €	500 €	organisation de festivités dans les gares de la ligne Ang./Limoges pour fêter les 150 ans	650 €	683 € au 31/11/2024	0 €	0 €	0 €
12	AAPECL	0 €	300	0 €	300 €	300 €	0 €	300 €	Festival limousin 11 et 12 avril 2025 et festival laitier 18 et 19 avril de Chabanais	300 €	/		300 €	300 €
14	COOPERATIVE SCOLAIRE RASED (SOUTIEN ELEVES EN DIFFICULTES)	508 €	0 €	508 €	0 €	508 €	508 €	0 €	Mise à disposition de psychologues et professeurs spécialisés dans le cas de difficultés scolaires	508 €	/	508 €		508 €
17	FNATH CHABANAIS (ACCIDENTES DE LA VIE)	200 €	0	200 €	0	200 €	200 €	0 €		200 €	2 346,75 € au 31/12/2024	200 €		200 €
19	FRATERNITE NOTRE DAME DES TERRES EN HAUTE CHARENTE ET LA TODEN (SOLIDARITE BURKINA FASO)	250 €	0	250 €	0 €	250 €	300 €	0 €	Lien avec un village de la brousse (LA TODEN) au Burkina-Fasso. Aide à la construction d'une 2e boutique	300 €	3 789 € au 31/12/2023	300 €		300 €
25	AFMDDT16 (amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation)	150 €	0 €	150 €	0 €	150 €	60 €	520 €	60 euros pour adhésion + Journée mémorielle à Paris - Ravivage, musee Rol Tanguy… Coût : 1570 euros	580 €	14 808,02 € au 07/12/2024	60 €	520 €	580 €
36	LA GRANDE FAMILLE CONFOLENTAISE - EPICERIE SOCIALE	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Soutien financier		/	0 €		0 €
37	PREVENTION ROUTIERE	340 €	0	340 €	0 €	340 €	350 €	0 €		350 €	/	0 €		0 €
51	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA CHARENTE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	100 €	0 €	Maintenir l'aide alimentaire sur la Charente	100 €	/		100	100 €
52	COMITE Français par YAD VASHEM	75 €	0 €	75 €	0 €	75 €	75 €	0 €	Justes parmi les Nations.	75 €	/	75 €		75 €
38	Association FAR (ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DE REVIVRE)	0 €	0	0 €	0 €				Soutien financier		4913,91 € au 30/09/2024	0 €		0 €
56	NORD NIGER SANTE	300 €	0	300 €	0 €	300 €	300 €	0 €	Achat de matériels spacialisés pour télémédecine (caméra connectée, moniteurs signes vitaux… (Soutien CHU	300 €	10 435€ au 01/09/2024	300 €		300 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_005-DE

	Associations	Subventions votées en 2024		Subventions versées en 2024		TOTAL	Subventions sollicitées en 2025		Détails projets + prévisionnel autres remarques	TOTAL	SITUATION BANCAIRE	Proposition de la commission pour 2025		TOTAL
		Fonct	Except	Fonct.	Except.		Fonct.	Except.				Fonct.	Except.	
	LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER CHARENTE	300 €	0	300 €	0 €	300 €	0 €	0 €	Pas de demande en 2024 mais subvention versée de 300€	0 €	/	300 €		300 €
	ASSOCIATION PUBLICITE FOIRES ET MARCHES	139 €	0	139 €	0 €	139 €	0 €	0 €	Pas en subventions	0 €	/	139 €		139 €
58	REFUGE DE L'ANGOUMOIS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	800 €	0 €	Aide pour l'acceuil de 1000 chiens et chats par an	800 €	/	400 €		400 €
	LE CARROU'ZELE DE SAINT FRONT							500 €	Participation au championnat de France de poneys d'une jeune de la commune				300 €	300 €
	DIVERS	9 217 €	0	4 649 €	0 €		8 000 €			8 000 €		7 230 €		7 230 €
		76 250,00 €	38 750 €	71 682,00 €	27 500 €	99 182 €	84 226,85	38 090 €		122 317 €		76 186 €	31 814 €	108 000 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_006-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_006

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget commune : fêtes et cérémonies - dépenses à imputer au compte 6232

Vote
A la majorité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

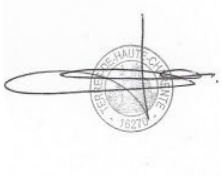
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Au vu du décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, madame la maire informe les membres du conseil municipal qu'il est demandé aux collectivités territoriales de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.
Elle propose au conseil municipal de prendre en charge les dépenses conformément au tableau annexé au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».
La commission finances réunie le 18 mars dernier a émis un avis favorable sur ces propositions.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**
DECIDE l'affectation des dépenses reprises dans le tableau joint en annexe de la délibération dans la limite des crédits inscrits au budget 2025.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_006-DE

VOTE DU BUDGET

A1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES DE L'EXERCICE

Détail des Fêtes et Cérémonies

DEPENSES	BP 2025
Fêtes et Cérémonies	**58 000,00 €**
Fête des écoles Genouillac	400,00 €
Vœux du Nouvel An	2 500,00 €
Commémorations 19 mars - 8 Mai - 11 Novembre	1 600,00 €
Inaugurations	300,00 €
Manifestations sportives	
Marché de producteurs	1 100,00 €
Mariages, fleurs	1 500,00 €
Opération fleurissement + nveaux arrivants	650,00 €
Médailles - Goûters - Trophées	1 200,00 €
Gerbes	500,00 €
Téléthon	1 500,00 €
Départs agents et autres	700,00 €
Décorations Noël (Sapins)+ animation	7 000,00 €
Centenaires	100,00 €
Expo peinture	
Prélude festival de Confolens	
Fête de la gastronomie	1 500,00 €
Delivre tes livres	650,00 €
Forum des associations	250,00 €
Manifestations diverses	500,00 €
Divers	700,00 €
Octobre Rose	4 500,00 €
Arbre de Noel	850,00 €
Programmation culturelle	30 000,00 €

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_007-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_007

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal - vote d'une subvention exceptionnelle du budget commune au budget Lotissement du Bois d'Etienne

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

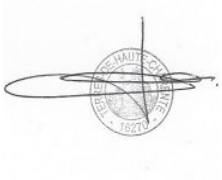
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour régulariser l'écriture votée lors de l'élaboration des budgets de versement d'une subvention d'un montant de 150 000€ du budget principal sur le budget du lotissement du Bois d'Etienne.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 150 000€ du budget commune au budget du lotissement du Bois d'Etienne
- **DIT** que les crédits seront inscrits sur les 2 budgets 2025.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_008-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_008

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	25

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget principal - vote du budget primitif 2025

Vote
A la majorité Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 adopté lors de cette séance du conseil municipal,
Vu la délibération adoptée lors cette séance décidant l'affectation des résultats de fonctionnement de 2024 en report de fonctionnement pour un montant de **693 452,42€.**

Madame la maire présente et commente les données financières du budget primitif de la commune (tableau joint en annexe de la note) et propose aux membres du conseil municipal d'adopter ce budget qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT
- Dépenses : 6 233 963,42€
- Recettes : 6 233 963,42€

INVESTISSEMENT
- Dépenses : 2 217 575,22€
- Recettes : 2 217 575,22€

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_008-DE

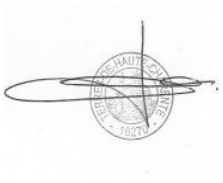
Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PRECISE** que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 du budget principal, au vu du Compte Financier Unique 2024 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette séance

- **ADOPTE** les sections ainsi qu'il suit :
 FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : 6 233 963,42€
 - Recettes : 6 233 963,42€
 INVESTISSEMENT
 - Dépenses : 2 217 575,22€
 - Recettes : 2 217 575,22€
- **AUTORISE** madame la maire à effectuer tout virement de crédits nécessaires, sans limitation à l'intérieur des chapitres, **dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement** entre chapitres de la section de fonctionnement (à l'exclusion des dépenses de personnel) et 7,5 % des **dépenses réelles d'investissement entre chapitres de la section d'investissement.**

- **AUTORISE** madame la maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_009-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_009

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget assainissement - vote du budget primitif 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,
Considérant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 adopté lors de cette séance du conseil municipal,
Vu sa délibération adoptée lors cette séance décidant l'affectation des résultats de fonctionnement de 2024 s'élevant à 40 311,37€ en report de fonctionnement pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PRECISE** que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 du budget principal, au vu du Compte Financier Unique 2024 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette séance
- **ADOPTE** les sections ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT
- Dépenses : 192 356,37€
- Recettes : 192 356,37€

INVESTISSEMENT
- Dépenses : 627 909,97€
- Recettes : 627 909,97€

- **AUTORISE** madame la maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_010-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_010

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement Les Brandes Suris : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

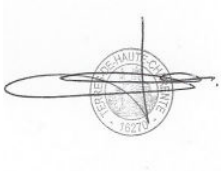
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Terres-de-Haute-Charente joint en annexe de la note de synthèse ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement Les Brandes
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement Les Brandes
- **DONNE** pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_011-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_011

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement Les Brandes Suris - Affectation des résultats de clôture

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

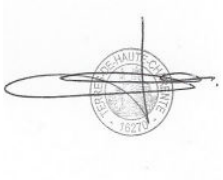
Madame la maire rappelle les résultats de clôture 2024 du budget lotissement Les Brandes.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget Lotissement Les Brandes 2025 les résultats de clôture de la manière suivante :

– **Compte R001** affectation de l'excédent d'investissement pour un montant de **2 579,00€**
– **Compte D002** affectation du déficit du fonctionnement pour un montant de **738,89€**

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_012-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_012

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement Les Brandes Suris - vote du budget primitif 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,
Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,
Considérant le CFU 2024 et l'affectation des résultats adoptés précédemment par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

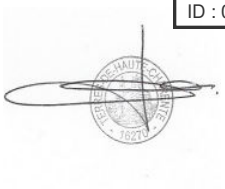
- **PRECISE** que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 du budget lotissement, au vu du Compte Financier Unique 2024
- **ADOPTE** les sections ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT
- Dépenses : 11 959,89€
- Recettes : 11 959,89€

INVESTISSEMENT
- Dépenses : 13 800,00€
- Recettes : 13 800,00€

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_012-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_013-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_013

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement Bois d'Etienne : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

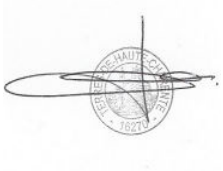
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Terres-de-Haute-Charente joint en annexe de la note de synthèse ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement du Bois d'Etienne de la commune de Terres-de-Haute-Charente ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget Lotissement du Bois d'Etienne de la commune de Terres-de-Haute-Charente
- **DONNE** pouvoir à madame la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_013-DE

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_014-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_014

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget Lotissement du Bois d'Etienne - Affectation des résultats de clôture

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

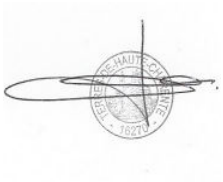
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle les résultats de clôture 2024 du budget lotissement du Bois d'Etienne.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DECIDE** d'affecter au budget Lotissement du Bois d'Etienne 2024 les résultats de clôture de la manière suivante :
 - **Au compte D002** affectation du déficit de fonctionnement pour un montant de **376 176,05€**
 - **Au compte D001** affectation du déficit d'investissement pour un montant de **29 461,79 €**

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_015-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Budget lotissement Bois d'Etienne - vote du budget primitif 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu le code général des collectivités des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025,

Considérant le Compte Financier unique (CFU) de l'exercice 2024 et l'affectation des résultats adoptés précédemment par le conseil municipal,

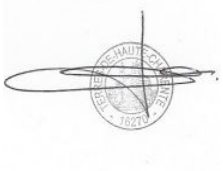
Après en avoir délibéré, **le CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PRECISE** que le budget primitif 2025 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 du budget lotissement, au vu du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- **ADOPTE** les sections ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT
- Dépenses : 530 688,47€
- Recettes : 530 688,47€

INVESTISSEMENT
- Dépenses : 132 405,65€
- Recettes : 132 405,65€

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_015-DE

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_016-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Tarification sociale de la cantine - Mise en place de la cantine à 1€

Vote
A la majorité Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle que la commune de Terres-de-Haute-Charente propose un service de restauration scolaire municipal qui repose sur les tarifs suivants :
- 2,23€ le prix d'un repas pour les élèves de l'école élémentaire
- 2,08€ prix d'un repas pour les élèves de l'école maternelle.

Madame la maire explique aux élus que dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a mis en place, dès avril 2019, un dispositif d'aide afin de favoriser la mise en œuvre d'une tarification sociale, en fonction des revenus des familles, dans les services de restauration scolaire des communes de moins de 10 000 habitants. Initialement ce dispositif concernait uniquement les élèves des écoles des classes élémentaires, désormais il est étendu aux repas facturés aux élèves des écoles maternelles.

Depuis le 1er avril 2021, l'ensemble des communes éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) « péréquation » peuvent bénéficier de ce dispositif (et non plus seulement les communes éligibles à la fraction « cible » de la DSR). Le soutien financier de l'Etat s'élève à 3,00€ par repas facturé à 1,00€ ou moins (contre 2,00€ précédemment).

Dans ce contexte, la commune de Terres-de-Haute-Charente souhaite adhérer au dispositif « cantines à 1€ » et mettre en place une tarification sociale dans son service de restauration scolaire municipal.

Pour ce faire il faut tout d'abord respecter les conditions fixées par l'Etat :
- Les repas concernés sont ceux des élèves de toutes les écoles du 1er degré (maternelles / élémentaires), qu'ils résident ou non dans la commune ;
- Le service de restauration scolaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égale à 1,00€ et un supérieur à 1,00€ ;
- La délibération du conseil municipal fixe cette tarification sociale avec une durée fixée ou illimitée.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_016-DE

De plus il convient d'asseoir les tarifs sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF), éléments statistiques indiscutables, fournis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tous les ans et de ne pénaliser aucune famille afin de faire profiter de cette tarification sociale au plus grand nombre.

Dans le respect des éléments qui précèdent, il est proposé au conseil municipal :

- De fixer la tarification sociale dans son service de restauration scolaire à compter du 1er avril
2025 comme suit :

Tarifs	Quotient familial	Tarifs élèves école élémentaire	Tarifs élèves école maternelle
Tarif 1 (T1)	Quotient Familial < ou = à 1 000€ ou revenu < au RSA	1,00€	1,00€
Tarif 2 (T2)	Quotient Familial > à 1000 et < ou = à 1200€	2,15€	2,00€
Tarif 3 (T3)	Quotient Familial > à 1200€	2,23€	2,08€

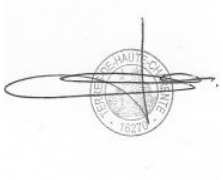
- De dire que cette tarification sociale est fixée pour une durée illimitée, jusqu'à une prochaine révision des tarifs ou des aides de l'Etat le cas échéant ;

La commission finances réunie le 18 mars 2025 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **ACCEPTE** la nouvelle grille tarifaire de la restauration scolaire qui sera mise en place dès le 1er avril 2025 pour une durée illimitée jusqu'à la prochaine révision des tarifs.
- **AUTORISE** madame la maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_017-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Autorisation de demander une subvention pour un projet culturel

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental de La Charente pour la programmation culturelle de la pièce de théâtre « Gisèle Halimi, défendre » qui aura lieu le mercredi 2 avril 2025 à 20h30 à la salle des fêtes.

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 1 477€.

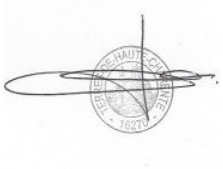
Plan de financement prévisionnel

Nature des recettes	**%**	**subvention escomptée**
Conseil départemental	40,00	591,00
Commune autofinancement	60,00	886,00
Coût Total TTC	100,00	**1477,00**

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet culturel présenté ci-dessus.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 591€ auprès du conseil départemental de La Charente pour la diffusion de la pièce de théâtre « Gisèle Halimi, défendre »
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_018-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Création de 2 emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (services techniques espaces verts)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

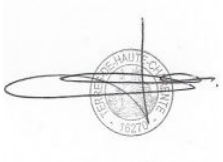
Madame la maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer 2 emplois non permanents d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques, en raison du renforcement de l'activité des espaces verts,
Madame la maire propose à l'assemblée, la création de 2 emplois temporaires d'adjoint technique à temps complet, soit 35/35 h, pour exercer les fonctions d'agent des services techniques affectés aux espaces verts de la commune à compter du 1er avril 2025.
Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création de 2 emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (service technique espaces verts)
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_019-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (services techniques bâtiments)

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

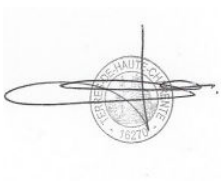
Madame la maire rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.
Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
Vu le tableau des emplois,
Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques (service bâtiments), en raison du renforcement de l'activité entretien des bâtiments,

Madame la maire propose à l'assemblée la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique à temps complet, soit 35/35 h, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent pour l'entretien des bâtiments.
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (services techniques bâtiments)
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_020-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Création d'un poste d'adjoint administratif 35/35e à compter 22 avril 2025

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

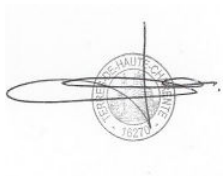
Madame la maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif pour le service administratif (poste d'accueil)

Création	Quotité	Date d'effet
Adjoint administratif	35/35e	22/04/2025

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** la création du poste conformément au tableau présenté.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_021-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Vente d'une parcelle cadastrée 376 B 1360 sur la commune de Suris

Vote
A la majorité Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe l'assemblée que madame WARNE Maria-Louise demeurant au 19 chez Dupont, Suris, 16270 Terres-de-Haute-Charente, souhaite acquérir la parcelle jouxtant sa propriété et cadastrée 376 A 1360 située sur la commune de Suris d'une superficie de 0a10ca.

Cette parcelle se trouve être les toilettes publiques de l'ancienne école et localisée sur l'emprise de sa demeure, celles-ci n'ont plus d'utilité.

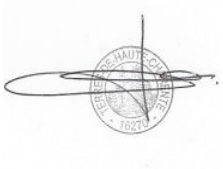
Madame la maire propose au conseil de céder cette parcelle au prix de 1050 euros.

Madame Sandrine LALIEVE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de vendre au profit de madame WARNE Marie-Louise la parcelle 376 A 1360 d'une superficie de 0a10ca au prix de 1 050€.
- **AUTORISE** la maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de maître LALIEVE et tous les documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_021B-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_021B

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
ANNULE ET REMPLACE D31032025_021 Vente d'une parcelle cadastrée 376 B 1360 sur la commune de Suris

Vote
A la majorité Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 22/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe l'assemblée que madame WARNE Maria-Louise demeurant au 19 chez Dupont, Suris, 16270 Terres-de-Haute-Charente, souhaite acquérir la parcelle jouxtant sa propriété et cadastrée 376 B 1360 située sur la commune de Suris d'une superficie de 0a10ca.

Cette parcelle se trouve être les toilettes publiques de l'ancienne école et localisée sur l'emprise de sa demeure, celles-ci n'ont plus d'utilité.

Madame la maire propose au conseil de céder cette parcelle au prix de 1050 euros.

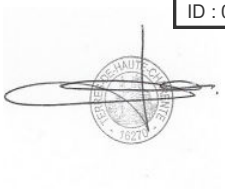
Madame Sandrine LALIEVE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de vendre au profit de madame WARNE Maria-Louise la parcelle 376 B 1360 d'une superficie de 0a10ca au prix de 1 050€.
- **AUTORISE** la maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de maître LALIEVE et tous les documents afférents à ce dossier.
- **DIT** que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

Envoyé en préfecture le 22/04/2025
Reçu en préfecture le 22/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_021B-DE



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_022-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Dénomination de la place devant la maison de santé

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire informe qu'elle a été sollicité dans le cadre du 80ème anniversaire des premiers décrets de constitution de la Sécurité sociale, pour rendre hommage à Ambroise CROIZAT (1901-1951), ministre des travailleurs, fondateur de la sécurité sociale.

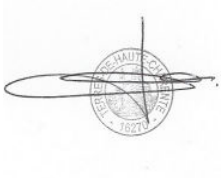
Elle propose de dénommer la place devant la maison de santé, « place Ambroise CROIZAT ».

Elle précise que cette dénomination ne sera que symbolique et n'entrainera aucun changement dans l'adressage de la commune.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de dénommer la place devant la maison de santé « place Ambroise CROIZAT ».

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_023-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Souscription à l'option " Infogérance " de l'Agence Technique de la Charente

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

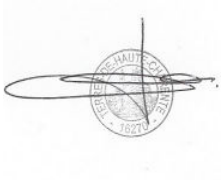
Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_023-DE

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** les statuts de l'Agence,
- **DECIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 « Infogérance » incluant les actions suivantes :
 - La supervision et la maintenance proactive du système d'information avec une fréquence de passage dans les collectivités suivant la strate de la collectivité,
 - L'assistance aux utilisateurs,
 - La gestion des incidents sur sites,
 - La gestion des évolutions,
 - La réalisation d'un budget informatique sur les 3 à 5 ans à venir
 - La sécurité.
- **PRÉCISE** que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.
- **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_024-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Avis concernant l'étude d'impact relative à l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental des communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac, Suaux (avec extensio

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire rappelle à l'Assemblée qu'une procédure d'aménagement agricole, forestier et environnemental est engagée dans les communes de Nieuil, Chasseneuil-sur-Bonnieure, Lussac et Suaux (avec extension dans Terres-de-Haute-Charente) du fait des travaux de la mise en 2X2 voies de la RN 141.

Le nouveau projet parcellaire et le programme de travaux connexes seront mis à enquête publique pendant un mois auprès des propriétaires compris dans le périmètre.

Conformément aux dispositions des articles R121-20 et R123-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une étude d'impact a été réalisée par le bureau d'études « BKM Environnement ».

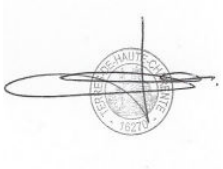
Un exemplaire est disponible en mairie et un exemplaire numérique
est consultable au lien suivant :
https://charentecloud-ftp.lacharente.fr/index.php/s/jegaxOpqBZcZMFU

Le Conseil départemental de la Charente a saisi la commune en date du 20 février 2025 afin d'émettre un avis sur cette étude d'impact.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **EMET** un avis favorable sur l'étude d'impact.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_025-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Motion pour la régénération de la ligne de train Angoulême Limoges

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Le conseil municipal de la commune de Terres-de-Haute-Charente entendant la voix des habitants constate que :

- La ligne de train Angoulême Limoges a été fermée sur la partie Angoulême – Saillat sur Vienne/ Chassenon depuis le 13 mars 2018 suite à un sous-investissement récurrent dans son entretien.
- Plus de 6 ans après la fermeture de la ligne, les usagers et usagères de la commune sont toujours assignés à trouver d'autres alternatives de transport au train. Les bus de substitution n'offrent pas les mêmes dessertes et le rallongement des temps de trajet ne permet pas de couvrir leur besoin.
- Il a fallu attendre juin 2024 pour que soit inscrite une première ligne budgétaire de 34m€ dans l'avenant mobilité du Contrat de Plan Etat Région 2021 2027.
- Cependant depuis cette avancée décisive, les élus et élues de la commune déplorent avoir été laissés sans information concernant la remise du rapport d'études préliminaires ou de l'engagement des études de détails.
- Plus inquiétant encore, depuis les annonces des contraintes budgétaires que l'Etat fait peser sur l'ensemble des collectivités territoriales, les élus et élues de la commune constatent que plusieurs voix prôneraient le report ou la remise en cause des dépenses sur l'infrastructure ferroviaire Angoulême Limoges.

Au regard de ces considérations, le conseil municipal de la commune de Terres-de-Haute-Charente, prend position par la présente motion pour :

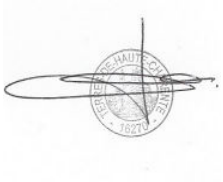
- Que l'Etat mette en place une convention de financement portant sur l'intégralité du montant des travaux de régénération de la ligne, soit 242m€.
- Que les études de détails financées par l'avenant mobilité au CPER démarrent sans attendre et avec une garantie de moyens du maître d'œuvre pour que leur délai soit maîtrisé contrairement aux études préliminaires qui affichent plus d'un an de retard.
- Qu'un comité de suivi des études soit mis en place incluant les élus des territoires, les organisations et associations concernées à une fréquence serrée et à minima trimestrielle.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_025-DE

- Que le rapport d'études préliminaires soit rendu public afin de prendre des décisions éclairées sur la nature des travaux, leur phasage et leur financement. Et notamment pour que les choix techniques prennent en compte :
 - Le maintien de toutes les gares pour assurer le service public aux passagers et l'interconnectivité avec les mobilités douces,
 - L'augmentation des sillons horaires en créant plus de voies de croisement,
 - Le développement du fret ferroviaire pour permettre aux entreprises du territoire de décarboner leur SCOPE 3,
 - La possibilité d'une électrification future de la ligne.

Au regard de ces considérations, le conseil municipal de la commune de Terres-de-Haute-Charente, prend position par la présente motion pour que les travaux puissent démarrer sans délais à l'issue de la phase d'étude.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-D31032025_026-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	27

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Evolution du dispositif d'ordonnance verte

Vote
A la majorité Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

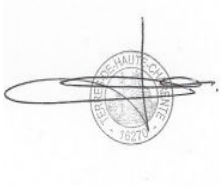
A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Vu la délibération D18032024_013 du 18 mars 2024 décidant la mise en place du dispositif d'ordonnance verte pour les femmes de la commune pendant toute la durée de leur grossesse.
Vu la délibération D08072024_005 du 08 juillet 2024 décidant la modification du dispositif avec une revalorisation du coût du panier pris en charge par la commune.
Vu la délibération D03022025_013 du 3 février 2025 décidant d'allonger la période de bénéfice du dispositif sur la période d'allaitement pour une durée de 6 mois.
Madame la maire rappelle qu'actuellement 6 personnes bénéficient du dispositif, 11 depuis son lancement au mois de mai 2024.
Madame la maire propose de faire évoluer le dispositif en ouvrant des ateliers cuisine sur la base du volontariat.
Le coût de prise en charge de ces ateliers s'élève à 5 euros par personne et par atelier, à raison de deux ateliers par mois pour démarrer. Ces ateliers se dérouleront dans la cuisine de la salle des fêtes de l'Hermitage à Roumazières-Loubert les jeudis soirs en suivant un calendrier prédéfini.
La collectivité prendra en charge le coût de la prestation du professionnel qui assurera les ateliers de cuisine.
Ces ateliers seront ouverts au grand public en fonction des places disponibles, la capacité d'accueil étant portée à 15 places, le coût du panier restant à leur charge.

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de prendre en charge le coût supplémentaire pour la participation aux ateliers cuisine à hauteur de 5 euros par personne et par atelier pour les bénéficiaires du dispositif ordonnances vertes.
- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT



Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-DEL31032025_027-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2025

Référence
D31032025_027

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
19/03/2025

Date d'affichage
19/03/2025

Objet de la délibération
Autorisation de demander des subventions au titre des amendes de police

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 01/04/2025

Et

Publication ou notification du :

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, Mme CAILLETON Christiane, M. DUFAUD Jean-Michel, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAIGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BONNY Katia à Mme GERVAIS Fanny, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian, M. CAPOÏA Jean-Marc à Mme PEREIRA Josiane, M. PASCAUD Christian à Mme PRECIGOUT Sandrine

A été nommé(e) secrétaire : Mme TRICAUD Magalie

Madame la maire propose de solliciter deux subventions auprès du conseil départemental au titre des amendes de police pour les 2 aménagements suivants :

- Travaux pour la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la RD 161. Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 21 195,16€HT.
- Travaux pour la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la RD 370, traversée de la commune historique de la Péruse. Les dépenses prévisionnelles sont estimées à 12 497€HT

Plan de financement prévisionnel RD161

Nature des recettes	**%**	**subvention escomptée**
Conseil départemental	50,00	10 597,58
Commune autofinancement	50,00	10 597,58
Coût Total TTC	100,00	**21 195,16**

Plan de financement prévisionnel RD370

Nature des recettes	**%**	**subvention escomptée**
Conseil départemental	50,00	6 248,50
Commune autofinancement	50,00	6 248,50
Coût Total TTC	100,00	**12 497,00**

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 016-200083350-20250331-DEL31032025_027-DE

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement des 2 projets présentés ci-dessus.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 10 597,58€ auprès du conseil départemental de La Charente pour la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la RD 161.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 6 248,50€ auprès du conseil départemental de La Charente pour la réalisation de plateaux ralentisseurs sur la RD 370, traversée de la commune historique de la Péruse**.**
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

